



Notice pour la constitution d'un dossier de réengagement ou de candidature pour un groupe DEPHY – FERME

Appel à candidature complémentaire 2017



Cette notice complète l'instruction technique 2016-885 du 17 novembre 2017 de la DGPE (ministère de l'agriculture) et s'adresse :

- Aux groupes DEPHY-FERME déjà existants (agriculteurs, ingénieurs réseau et structures porteuses) souhaitant poursuivre leur démarche mais qui n'ont pas déposé de dossier au 15 mai 2016 ou dont les dossiers n'ont pas été retenus par le COPIL DEPHY du 12 juillet 2016 (procédure dite de réengagement)
- Aux groupes et aux structures souhaitant rejoindre le réseau DEPHY-FERME (procédure dite de candidature).

Action copilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto



Table des matières

1	Cadre général	3
1.1	Le réseau DEPHY au sein du plan Ecophyto 2	3
1.2	Objectifs du dispositif DEPHY et du réseau FERME.....	5
2	Le groupe DEPHY – FERME	6
3	Cas des groupes souhaitant se réengager : Réaménagement et bilan des groupes DEPHY.....	6
3.1	Réaménagement des groupes historiques.....	6
3.2	Bilan de l'action menée depuis l'entrée dans le réseau.....	7
4	Projet individuel et projet collectif.....	8
4.1	Le projet individuel de réduction des produits phytosanitaires	8
4.2	Le projet du groupe DEPHY	8
5	Suivi et accompagnement des agriculteurs.....	10
5.1	Echelle du suivi et de l'enregistrement des pratiques	10
5.2	Accompagnement et intégration des nouveaux agriculteurs	11
6	Engagement de l'IR et des structures porteuses.....	11
7	Éléments financiers	12
8	Procédures et calendrier	13
9	Appui et contact	14
10	Liste des annexes :.....	15

Préambule

Après plusieurs années de fonctionnement, une première phase de réengagement et d'élargissement du réseau FERME a été réalisée au printemps 2016.

Cette phase a été l'occasion pour les structures porteuses de groupe DEPHY de réaliser un bilan des actions menées, d'envisager un nouveau projet pour les années à venir, de procéder à d'éventuels aménagements dans les groupes actuels et d'officialiser leur réengagement, ainsi que celui des groupes d'agriculteurs et des ingénieurs réseau. Cette phase a aussi permis d'intégrer de nouveaux groupes, à la fois pour remplacer les groupes souhaitant s'arrêter mais aussi pour contribuer à l'élargissement demandé du réseau à 3000 agriculteurs.

Après un premier appel à projet au printemps 2016, les réseaux FERME a été largement réengagé et a intégré de nouveaux groupes, atteignant ainsi environ 2800 agriculteurs.

Dans ce cadre, un appel à projet complémentaire est lancé afin de finaliser l'élargissement du réseau. Cette action doit permettre d'aborder et de traiter les trois cas suivants :

- Les réengagements des structures actuellement porteuses et de leurs groupes d'agriculteurs qui n'ont pas déposé de dossier au 15 mai 2016 ou dont les dossiers ont été évalués « défavorables » par le COPIL DEPHY du 12 juillet 2016,
- Les candidatures de structures souhaitant intégrer le réseau DEPHY avec un groupe d'agriculteurs.

La démarche s'inscrivant dans les nouvelles orientations du plan Ecophyto 2 sera l'occasion de réaliser, si besoin, les évolutions nécessaires.

Seul le paragraphe 3 (réaménagement et bilan) est spécifique aux groupes historiques. Les autres chapitres de cette notice, les consignes et les recommandations, concernent les groupes actuellement dans le réseau DEPHY comme ceux qui souhaitent déposer une candidature.

1 Cadre général

1.1 Le réseau DEPHY au sein du plan Ecophyto 2

Le dispositif DEPHY étant une action du plan Ecophyto, il se doit de concourir aux différents objectifs du plan. Dans le cadre de la Version 2 du plan Ecophyto (<http://agriculture.gouv.fr/plan-ecophyto-2015>) publié en octobre 2015, il est proposé de maintenir le cap d'une réduction de moitié de l'utilisation des phytosanitaires pour la ferme France, selon une trajectoire en deux temps :

- ✓ une réduction de 25 % en 2020 reposant essentiellement sur l'optimisation des systèmes de production à l'aide des solutions actuellement disponibles ;

- ✓ une réduction de 50 % à l'horizon 2025 permise par des mutations profondes des systèmes de production soutenues par les déterminants politiques du moyen et long terme et les avancées de la science et de la technique.

Plus spécifiquement, il est demandé au réseau DEPHY :

- D'élargir progressivement le réseau à **3 000 agriculteurs** ;
- De porter l'engagement des agriculteurs du réseau, a minima à la **totalité de l'atelier** et, chaque fois que cela est possible, à la totalité de l'exploitation ;
- D'assurer une articulation avec les exploitations des **établissements d'enseignement agricole** qui sont désormais toutes intégrées dans le réseau ;
- De poursuivre les échanges entre les différents type d'agriculture en augmentant notamment le pourcentage des exploitations engagées dans l'**agriculture biologique** ;
- De développer le dispositif afin de couvrir **l'ensemble du territoire et des types de production**
- De s'impliquer dans l'accompagnement des **30 000 agriculteurs dans la transition vers l'agro-écologie** à bas niveau de produits phytosanitaires au travers d'interactions entre agriculteurs, groupes, IR et conseillers.

Enfin, de manière non exclusive, afin de compléter les analyses et les approches, dans le cadre d'une démarche globale de réduction d'usage des produits phytosanitaires, des groupes DEPHY FERME sont attendus sur les thèmes ou démarches suivants :

- La mise en œuvre et le suivi de leviers alternatifs (tout particulièrement le **biocontrôle**, mais aussi variétés résistantes, diversification, rotation, association d'espèces, OAD, infrastructures agro-écologiques, machinismes, ...) peu utilisés ou peu maîtrisés au sein de la filière concernée (objectif de suivi, d'évaluation et de diffusion) ;
- Les **approches territoriales ou collectives** de la réduction des produits phytosanitaires (analyses paysagères, assolements en commun, impact des infrastructures sur les bioagresseurs, ...). L'ensemble du territoire retenu devra être engagé dans la démarche et l'analyse. Sur un territoire important, associant plusieurs dizaines d'agriculteurs, il pourra être envisagé de constituer plusieurs groupes, permettant de couvrir l'ensemble du territoire concerné, avec chacun un ingénieur réseau à mi-temps (les groupes pourront être multi-filières) ;
- Les projets associant agriculteurs et **aval des filières** afin de partager les objectifs, favoriser le rayonnement du dispositif, progresser à la fois sur les pratiques agronomiques et sur la construction des cahiers des charges, contribuer à la diffusion et la communication des résultats jusqu'à la distribution et les consommateurs ;
- Les projets favorisant **les liens et les synergies** avec la recherche et les réseaux existants (notamment DEPHY-EXPE, mais aussi GIEE, groupes opérationnels du PEI, autres collectifs ou réseaux, ...), afin d'en faire émerger des plus-values tant dans la mise en œuvre de solutions innovantes, l'analyse et le transfert des résultats que dans l'approche du métier de conseiller ou d'agriculteur. Ces approches doivent être compatibles et complémentaires à celles proposées par le réseau DEPHY-FERME.

1.2 Objectifs du dispositif DEPHY et du réseau FERME

Action majeure du plan Ecophyto, le dispositif DEPHY a pour finalité d'éprouver, de valoriser et de déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires économiquement, environnementalement et socialement performants, à partir d'un réseau national couvrant l'ensemble des filières de production et mobilisant les partenaires de la recherche, du développement et du transfert.

Aussi, les objectifs pour le dispositif DEPHY sont les suivants :

- ✓ Favoriser les dynamiques d'apprentissage et de changement ;
- ✓ Soutenir les processus d'innovation au sein de DEPHY ;
- ✓ Capitaliser et mutualiser les connaissances et ressources sur des techniques et systèmes agricoles économes et performants ;
- ✓ Valoriser et transférer des techniques et systèmes agricoles économes et performants.

Pour atteindre les objectifs fixés et réaliser les missions demandées, le dispositif DEPHY s'appuie notamment sur un réseau de FERMEs et un réseau d'EXPERIMENTATIONS.

Le dispositif FERME est un réseau de démonstration et de production de références, s'appuyant directement sur des exploitations agricoles.

A ce jour, il rassemble 240 groupes d'une douzaine d'agriculteurs environ, animés et accompagnés par des ingénieurs réseau. Ainsi, environ 2800 exploitations agricoles, plus ou moins consommatrices en produits phytosanitaires, se sont engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides.

Les orientations, les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que la structuration du réseau sont décrits et précisés dans le référentiel DEPHY téléchargeable via le lien suivant : [référentiel DEPHY](#)

Pour avoir un aperçu de la démarche proposée, des premiers résultats et des analyses réalisées, il est possible de se reporter à la synthèse nationale des premiers résultats DEPHY FERME de novembre 2014 téléchargeable sur EcophytoPic ou via le lien suivant : [synthèse nationale](#)

2 Le groupe DEPHY – FERME

La démarche proposée au sein du réseau DEPHY s'appuyant à la fois sur des échanges individuels ingénieur réseau - agriculteurs et à la fois sur une dynamique du groupe d'exploitants, la composition et l'organisation du groupe DEPHY – FERME est un élément essentiel pour la réussite du projet. Le volontariat et le dynamisme des agriculteurs, tout comme la cohérence et la dynamique du groupe seront des critères d'appréciation du dossier.

De manière générale (sauf justification spécifique dans le cadre du projet collectif), il est demandé une homogénéité du groupe en termes d'orientation dominante de production (polyculture-élevage, grandes cultures, viticulture, productions légumières, arboriculture, horticulture et cultures tropicales).

Concernant la taille des groupes, il est proposé **un effectif cible à 12. La taille minimale est fixée à 10.** Au vu des enregistrements et de l'accompagnement demandé, il est conseillé de ne pas dépasser la vingtaine d'agriculteurs.

La constitution du groupe (tout comme son réaménagement pour les groupes historiques) est à réfléchir individuellement et collectivement car, afin de mettre en place une dynamique et suivre des évolutions, une certaine stabilité du groupe sera demandée sur la période 2017 – 2020.

3 Cas des groupes souhaitant se réengager : Réaménagement et bilan des groupes DEPHY

3.1 Réaménagement des groupes historiques

Après 3 ou 4 années de fonctionnement, il apparaît que le fonctionnement de certains groupes n'est pas toujours optimal du fait de certaines difficultés structurelles (éloignement des agriculteurs, intérêt ou motivation de certains exploitants ayant évolué, construction initiale des groupes ne permettant pas le fonctionnement demandé par DEPHY, ...) ou que certains groupes auraient tout intérêt à s'enrichir de la participation de certains agriculteurs non associés au groupe initial du fait de leur intérêt pour la réduction des pesticides ou de leur expertise par exemple.

Aussi, la possibilité est donnée aux groupes historiques, en cas de besoin, de réaménager les groupes en :

- Remplaçant les agriculteurs qui ne souhaitent pas poursuivre leur engagement ;
- Intégrant de nouveaux agriculteurs intéressés par la démarche de réduction des produits phytosanitaires.

L'effectif cible à l'issue de ce réaménagement est fixé à 12 et l'effectif minimal à 10.

3.2 Bilan de l'action menée depuis l'entrée dans le réseau

Le réengagement est l'occasion pour chaque groupe de dresser le bilan de son action et de réfléchir aux quatre années à venir. Le bilan a pour objectif d'apprécier la dynamique créée, d'évaluer les moyens mis en œuvre et de mesurer les résultats obtenus. Au-delà de la seule évolution de l'IFT, c'est bien la globalité du travail réalisé par le groupe qui doit être appréhendée. Il doit être l'occasion d'identifier les points forts du groupe sur lesquels il faudra s'appuyer pour se projeter dans les quatre années à venir mais aussi les difficultés et ainsi envisager les actions correctives à mettre en œuvre. Dans ce cadre, la situation des exploitations participant déjà au réseau mais n'ayant pas réduit leur dépendance aux produits phytosanitaires fera l'objet d'une attention particulière.

Il est donc proposé d'appréhender et d'objectiver :

- ✓ Pour chaque agriculteur, son implication dans le groupe, son engagement dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires, les actions envisagées dans le cadre de son projet individuel de réduction et celles mises en œuvre, les résultats obtenus, ... Ce travail doit permettre de mesurer le chemin parcouru, les réussites et les difficultés ainsi que les voies d'amélioration. Il doit servir de base à la construction d'un nouveau projet individuel de réduction d'usage des phytosanitaires sur la période 2017 - 2020.
- ✓ Pour le groupe, la dynamique mise en place, la qualité des rencontres collectives, l'évolution du groupe, les actions réalisées, la plus-value du groupe pour la démarche engagée, ... En identifiant les forces et les faiblesses du groupe, les questions qu'il se pose, ... le bilan doit fournir des éléments pour la construction d'un projet collectif. La construction de ce projet doit permettre de donner de l'ambition et de la lisibilité à l'action menée.
- ✓ Pour les agriculteurs sortant du réseau, il est aussi demandé de réaliser la partie bilan afin de mesurer le travail accompli et de comprendre les raisons ayant conduit à la non-poursuite dans le réseau.

Le bilan des agriculteurs et du groupe constitue un des composants du fichier Excel à remplir dans le cadre du dossier de réengagement.

4 Projet individuel et projet collectif

4.1 Le projet individuel de réduction des produits phytosanitaires

La construction de ce projet individuel est un moment important qui doit permettre à l'agriculteur de se projeter, d'étudier, en année moyenne, ses marges de manœuvre, les leviers mobilisables et les évolutions possibles de son système. L'accompagnement proposé par l'ingénieur réseau doit aider l'exploitant à prendre du recul, à mettre en avant les situations où des améliorations sont possibles, à envisager des pistes non explorées par l'agriculteur, à mettre en relation l'exploitant avec d'autres agriculteurs ayant acquis une expérience en termes de réduction des pesticides, ...

Le projet individuel doit donc se traduire par une description des actions envisagées ainsi qu'un IFT cible pour 2020. Il est proposé de ne pas fixer, au niveau national, d'IFT cible. Ceci suppose que les objectifs proposés soient à la fois réalistes et ambitieux. Seuls les systèmes aujourd'hui très économes (inférieurs à 50 % de la référence utilisée dans la filière par exemple) pourront afficher un objectif de maintien. Etant donné le cadre de travail et l'évolution demandée, il est essentiel que les autres systèmes s'inscrivent dans une logique de réduction des pesticides. L'IFT cible dépendra bien évidemment de chaque situation individuelle mais l'ambition du projet et la pertinence des objectifs sont considérées comme des éléments importants d'appréciation du dossier.

Concernant la démarche, le projet individuel devra être élaboré par le binôme agriculteur – ingénieur réseau et validé par l'agriculteur. Il est aussi proposé que chaque projet individuel soit présenté aux autres membres du groupe et qu'il soit donné la possibilité au groupe d'émettre un avis ou des recommandations par rapport aux évolutions envisagées.

Dans le cadre du dossier de réengagement et de candidature de ce second appel à projet, la description des projets individuel se formalise dans le tableur via le tableau relatif aux objectifs et celui aux leviers envisagés.

4.2 Le projet du groupe DEPHY

En complément des projets individuels qui fixent des objectifs à chacun, il est demandé aux groupes de construire un projet collectif sur la période 2017 - 2020 qui donne corps au collectif et qui permette de dépasser une simple juxtaposition de projets individuels.

En effet, pour aborder et engager une réduction d'usage des pesticides, il peut être utile et nécessaire d'aborder des thématiques complémentaires. Du fait de l'ouverture affirmée vers l'agroécologie et la nécessité d'une approche systémique, tout en gardant la réduction d'usage des phytosanitaires en objectif principal, la possibilité est donnée aux groupes d'élargir les thématiques de travail lors de l'élaboration du projet collectif. Le choix du thème est laissé à l'initiative du groupe. L'expression de ces thématiques pourra prendre la forme de problématique, auquel le projet collectif

permettra de répondre. Les thématiques ainsi abordées doivent correspondre à une préoccupation des producteurs, et doivent donc être élaborées et validées collectivement sous le pilotage de l'IR, en impliquant tous les membres du groupe. Tout en tenant compte des enjeux territoriaux ou de filière, il doit permettre de conforter la dynamique autour de l'objectif principal du réseau à savoir la réduction des produits phytosanitaires.

Pour rappel, comme précisé en début de document, dans un objectif général de réduction d'usage des produits phytosanitaires, des groupes peuvent notamment se positionner sur :

- La mise en œuvre et le suivi de leviers alternatifs peu utilisés ou peu appropriés au sein de la filière concernée ;
- Les approches territoriales ou collectives de la réduction des produits phytosanitaires;
- Les projets associant agriculteurs et aval des filières ;
- Les projets favorisant les liens et les synergies avec la recherche et les réseaux existants.

Exemples de problématiques dans les groupes actuels :

- Connaitre et mettre en place les leviers agronomiques permettant de maîtriser les adventices sans produit de synthèse, dans un système de production qui permette d'atteindre l'autonomie alimentaire ;
- Comment favoriser la biodiversité fonctionnelle en cultures légumières pour réguler la pression des ravageurs et des maladies ?
- Améliorer et conserver la vie biologique du sol pour réduire les intrants ;
- Optimisation de la gestion des vivaces et amélioration de l'autonomie en éléments nutritifs (NPK) dans les systèmes céréaliers biologiques.

Le choix de la thématique sera une étape importante qui doit répondre aux attentes du groupe et le fédérer autour d'un sujet commun. L'association de l'ensemble des acteurs (agriculteurs du groupe et ingénieur réseau) lors de l'élaboration du projet collectif est essentielle. Chacun doit pouvoir trouver un intérêt à la problématique traitée, adhérer aux objectifs proposés et contribuer à la réussite du projet.

La construction de ce projet collectif doit être un moment fort de la vie du groupe et l'occasion de redonner, si besoin, de la dynamique, de la perspective et de l'intérêt au groupe. Un soin tout particulier doit être consacré à la construction de ce projet collectif.

Afin d'assurer la dynamique du projet et l'envergure nécessaire, il est donné la possibilité d'associer à la démarche collective du groupe DEPHY, un partenaire qui contribuera à la réussite du projet. Par exemple : un représentant d'une industrie agro-alimentaire en lien avec la filière dans le cadre d'un projet avec l'aval, un correspondant d'une entreprise d'agro-fourriture dans le cadre d'un projet sur le machinisme, un responsable politique local dans le cadre d'un projet territorial, un chef de projet EXPE ou le représentant d'une unité de recherche dans le cadre d'un projet spécifique, ... Cette personne viendrait en complément des 12 agriculteurs au sein du groupe et pourrait participer et contribuer aux réunions collectives ou à des actions spécifiques.

Le projet collectif devra être formalisé et explicité dans un document spécifique à joindre au dossier de candidature. Un cadre pour le document est proposé en annexe mais au vu de la diversité possible des sujets et des actions, il a été fait le choix de ne pas contraindre la forme.

Le projet collectif se voulant être à la fois un moment fort dans la vie du groupe ainsi qu'un fil conducteur pour les années à venir, il semble important que, si, de nouveaux agriculteurs doivent rejoindre le groupe, ils puissent être présents lors de la construction du projet et qu'ils puissent participer à sa définition et à son élaboration. Aussi, il est donné la possibilité de réaménager ou de compléter les groupes existants.

5 Suivi et accompagnement des agriculteurs

5.1 Echelle du suivi et de l'enregistrement des pratiques

Il est demandé, dans le cadre du plan Ecophyto 2, d'assurer le suivi des exploitations du réseau FERME à l'échelle de l'atelier, et si possible de l'exploitation. En effet, sans vouloir négliger l'importance des tests à échelle réduite dans les exploitations et la notion de progressivité, l'accompagnement que doit proposer l'ingénieur réseau dans DEPHY et l'engagement demandé aux agriculteurs ne peuvent se résumer à des « parcelles d'essai » ne représentant qu'une part faible de la surface de l'atelier concerné.

Il s'agit bien de différencier :

- L'atelier (voire l'exploitation) qui est la surface sur laquelle l'exploitant s'engage à mettre en œuvre le projet individuel de réduction des produits phytosanitaires construit avec l'ingénieur réseau (accompagnement de l'IR),
- Le système de culture DEPHY, qui est inclut dans l'atelier engagé, et sur lequel porteront les enregistrements.

Dans le cas où le système de culture est représentatif de l'atelier, alors l'IFT calculé sur le système de culture servira d'évaluation de celui de l'atelier. Dans le cas contraire, un IFT de l'atelier sera demandé. Des instructions spécifiques viendront préciser ultérieurement ce point.

Pour les agriculteurs déjà engagés dans DEPHY, si le système de culture historique est cohérent et pertinent vis à vis de l'atelier et sauf demande spécifique, il est proposé de conserver le système de culture enregistré historiquement et de poursuivre les enregistrements des pratiques sur ces parcelles.

Pour les nouveaux agriculteurs, il sera demandé de sélectionner, au sein de l'atelier, un système de culture qui sera suivi plus spécifiquement et dont les données seront enregistrées.

L'« atelier » peut se définir comme « l'ensemble de la surface cultivée relative à une filière ». Dans le cas de situations complexes, une analyse individuelle devra permettre de trouver des solutions pertinentes et pragmatiques. Cette demande devra être portée dans le dossier de candidature qui sera analysé au regard de ces éléments.

5.2 Accompagnement et intégration des nouveaux agriculteurs

En complément de l'accompagnement qui sera réalisé par l'Ingénieur Réseau, afin d'être en capacité de suivre et de formaliser les évolutions à venir, il est proposé de réaliser, pour chaque nouvel agriculteur intégrant un groupe, un diagnostic initial et un projet individuel de réduction des phytosanitaires (inclus dans le dossier de réengagement ou de candidature). En adéquation avec l'outil actuel d'enregistrement, il sera demandé de :

- ✓ Compléter la section « description du domaine » dans Agrosyst,
- ✓ Construire (ou réactualiser) un projet individuel de réduction des phytosanitaires sur l'atelier (cf. fichier Excel bilan et projet du dossier)
- ✓ Sélectionner le système de culture sur lequel porteront les enregistrements,
- ✓ Réaliser un point zéro sous forme de « synthétisé » dans Agrosyst
- ✓ Formaliser un décisionnel

Ces différents points seront précisés et à réaliser une fois la candidature retenue.

Bien évidemment, des actions complémentaires peuvent être mises en œuvre à l'initiative de l'ingénieur réseau afin de faciliter l'intégration des nouveaux agriculteurs et leur réflexion lors de la construction de leur projet individuel par exemple.

6 Engagement de l'IR et des structures porteuses

La réalisation de l'appui technique, de l'observation, des enregistrements et du suivi de chacune des fermes, l'animation du groupe et du projet collectif, la caractérisation des systèmes de culture et de leurs performances, ainsi que la réalisation d'actions de communication seront sous la responsabilité de l'unique ingénieur réseau du groupe d'exploitations.

Il est rappelé que l'ingénieur réseau est un acteur essentiel du transfert des acquis de DEPHY, tant méthodologiques qu'agronomiques, notamment vers ses pairs.

L'ingénieur réseau s'engage à respecter la méthodologie proposée, à participer aux formations et à assister aux différents regroupements tant régionaux que nationaux.

Il est demandé à ce que l'ingénieur réseau puisse **consacrer un mi-temps à ses missions relatives à DEPHY et ce mi-temps ne saurait être réparti entre plusieurs personnes.**

Le détail des missions de l'ingénieur réseau est précisé dans le référentiel DEPHY.

Pour assurer la capacité des IR à mener à bien leurs missions, il sera accordé une importance toute particulière à la manière dont la structure porteuse souhaite s'impliquer dans le réseau et prendra en compte sa participation à DEPHY dans sa stratégie globale. En d'autre terme, il est rappelé que :

- ✓ La qualité de l'animation réalisée et les résultats obtenus relèvent autant des méthodes et outils qui peuvent être proposés par la cellule d'animation nationale que de l'implication de la structure dans la démarche proposée ;
- ✓ L'ingénieur réseau doit pouvoir consacrer le temps nécessaire (un mi-temps), aux moments opportuns, pour conduire à bien ses missions DEPHY ;
- ✓ La présence d'un ingénieur réseau dans la structure doit être valorisée en interne auprès de ses collègues notamment ou en externe auprès de groupes non DEPHY animés par la structure ou lors de formations tant sur les résultats obtenus que sur les méthodes utilisées ;
- ✓ L'ingénieur réseau doit pouvoir associer et solliciter (de manière raisonnée) des collègues possédant des compétences complémentaires permettant de favoriser les évolutions du groupe d'agriculteurs animé et les échanges intergroupes.

Aussi il est essentiel que la participation du réseau DEPHY fasse partie intégrante de la stratégie de la structure et la qualité du travail réalisé dans le cadre de cette action bénéficiera autant au réseau DEPHY qu'à la structure qui a accepté d'animer un groupe. A ce titre une partie du dossier (candidature et réengagement) porte sur l'implication de la structure au sein du dispositif DEPHY.

7 Eléments financiers

Le financement du dispositif DEPHY s'appuie sur les financements ECOPHYTO qui résultent d'un reversement d'une part de la redevance pour pollution diffuse par l'ONEMA.

Aussi, un conventionnement sera établi entre la Chambre régionale d'agriculture concernée, gestionnaire régional de l'enveloppe financière dédiée au réseau FERME, et la structure porteuse de l'ingénieur réseau.

Le niveau de prise en charge est de 75 % des dépenses dans le cadre des plafonds éligibles. La base prise en charge est le montant réel du salaire annuel, charges sociales et taxes afférentes de l'ingénieur réseau pour une quotité de travail de 0,5 ETP, peuvent s'y ajouter des charges directes ou indirectes, pour un plafond total de 40 000 Euros/an.

Les frais de déplacement et de prestations externes d'appui technique, peuvent aussi être pris en charge à 75% sur justificatifs.

8 Procédures et calendrier

Un dossier spécifique est prévu dans chacun des 2 cas suivants (annexe 2) :

- Les réengagements des structures historiquement porteuses et de leurs groupes d'agriculteurs engagés dans DEPHY (avec éventuellement des aménagements) ;
- Les candidatures de structures souhaitant intégrer le réseau DEPHY avec un groupe d'agriculteurs.

Pour le projet collectif, en tenant compte des recommandations de cette notice, il vous est demandé de rédiger un document, d'une dizaine de page, présentant différents aspects du projet. Un plan est proposé en annexe 1.

Pour les groupes souhaitant également constituer un GIEE, lors de la génération des différents onglets, il est proposé de créer une feuille spécifique regroupant les informations nécessaires au dépôt de candidature. Un dépôt spécifique est nécessaire pour la candidature GIEE auprès du ministère.

Documents à remettre

Les dossiers sont à remettre sous forme électronique (Limite à 3,5 Mo) :

- à la DRAAF de la région concernée (annexe 10)
- au Ministère de l'agriculture, DGPE (reseau-dephy-ecophyto.dgpe@agriculture.gouv.fr)
- à la Cellule d'animation nationale DEPHY (cellule.dephy@apca.chambagri.fr)
- à la Chambre régionale d'agriculture, à l'attention de l'animateur Ecophyto (annexe 9)

Dossier de réengagement pour un groupe FERME-DEPHY :

- Tableur Excel « réengagement pour un groupe FERME-DEPHY »
- Projet collectif
- Annexes 3, 4, 5, 6 et 7 de la présente notice
- CV de l'ingénieur réseau proposé

Dossier de candidature pour un nouveau groupe FERME-DEPHY :

- Tableur Excel « candidature pour un groupe FERME-DEPHY »
- Projet collectif
- Annexes 3, 4, 5, 6 et 7 de la présente notice
- CV de l'ingénieur réseau proposé

Calendrier

La date limite de candidature est fixée au 4 janvier 2017

Les résultats de l'appel à candidature seront publiés fin mars 2017.

9 Appui et contact

Un appui peut être sollicité, notamment auprès des Ingénieurs Territoriaux (contacts en annexe 8), pour accompagner les ingénieurs réseaux et les structures, dans la définition des thématiques et dans la construction du projet collectif.

En cohérence avec les actions initiées par les ingénieurs territoriaux, un appui complémentaire pourra être envisagé par les animateurs Ecophyto en Chambre ou les chefs de projet Ecophyto en DRAAF.

Dans tous les cas, pour les nouveaux groupes qui souhaiteraient se constituer, une prise de contact avec le chef de projet en DRAAF ou l'animateur Ecophyto en chambre ainsi que l'ingénieur territorial concerné est fortement conseillée.

Pour toute demande de renseignement, il est aussi possible de joindre la cellule d'animation nationale (cellule.dephy@apca.chambagri.fr).

10 Liste des annexes :

Annexe 1 : Structuration du projet collectif

Annexe 2 : Téléchargement des dossiers

Annexe 3 : Engagement de la structure porteuse

Annexe 4 : Engagement de l'ingénieur réseau

Annexe 5 : Engagement de l'agriculteur

Annexe 6 : Autorisation de réalisation et d'exploitation d'interviews – photo – vidéo – collecte et exploitation de données

Annexe 7 : Accord des contributeurs à Agrosyst

Annexe 8 : Ingénieurs territoriaux DEPHY

Annexe 9 : Liste des chefs de projet Ecophyto en DRAAF

Annexe 10 : Liste des animateurs Ecophyto en chambre régionale d'agriculture

Les annexes ci dessous sont disponibles sous format « formulaire »

[Annexe 3](#)

[Annexe 4](#)

[Annexe 5](#)

[Annexe 6](#)

[Annexe 7](#)

Annexe 1 : Structuration du projet collectif

Le document doit pouvoir être diffusé dans sa forme finalisée aux différentes instances régionales ou aux partenaires régionaux.

La structuration proposée est donnée à titre indicative. Toutefois il est important que les différents points soient abordés dans le document produit.

Les intitulés des parties et des chapitres sont modifiables.

Une représentation temporelle et schématique des différentes actions est souhaitable. Un format de type fil rouge est suggéré.

Proposition de plan :

1 Partie 1 : Enjeux et problématiques identifiés par le groupe

L'objectif de cette partie est de fournir des éléments permettant de comprendre le groupe, le contexte qui lui est rattaché, le chemin parcouru et les résultats obtenus (groupe en réengagement), les questions qui se posent à lui aujourd'hui et donc les thématiques qu'il souhaite approfondir.

1.1 Présentation du groupe

1.2 Éléments de contexte de la filière et du territoire

1.3 Travaux et actions réalisés par le groupe - Résultats obtenus

(Pour les dossier réengagement)

1.4 Questions identifiées à ce jour par le groupe

2 Partie 2 : Le projet collectif du groupe

Dans cette partie il est demandé de décrire le projet collectif, ses objectifs et ses finalités, la cohérence de la thématique retenue avec la dynamique globale du groupe, avec les problématiques de la filière ou du territoire, l'intérêt de cette thématique dans les démarches de réduction des phytosanitaires, les indicateurs retenus, ...

2.1 Thématique

2.2 Objectifs et finalités

2.3 Intérêt du projet pour le groupe et pour sa démarche de réduction des produits phytosanitaires

2.4 Intérêt du projet dans le cadre de la dynamique des territoires et des filières

2.5 Indicateurs retenus et valeurs cibles

3 Partie 3 : Mise en œuvre prévisionnelle

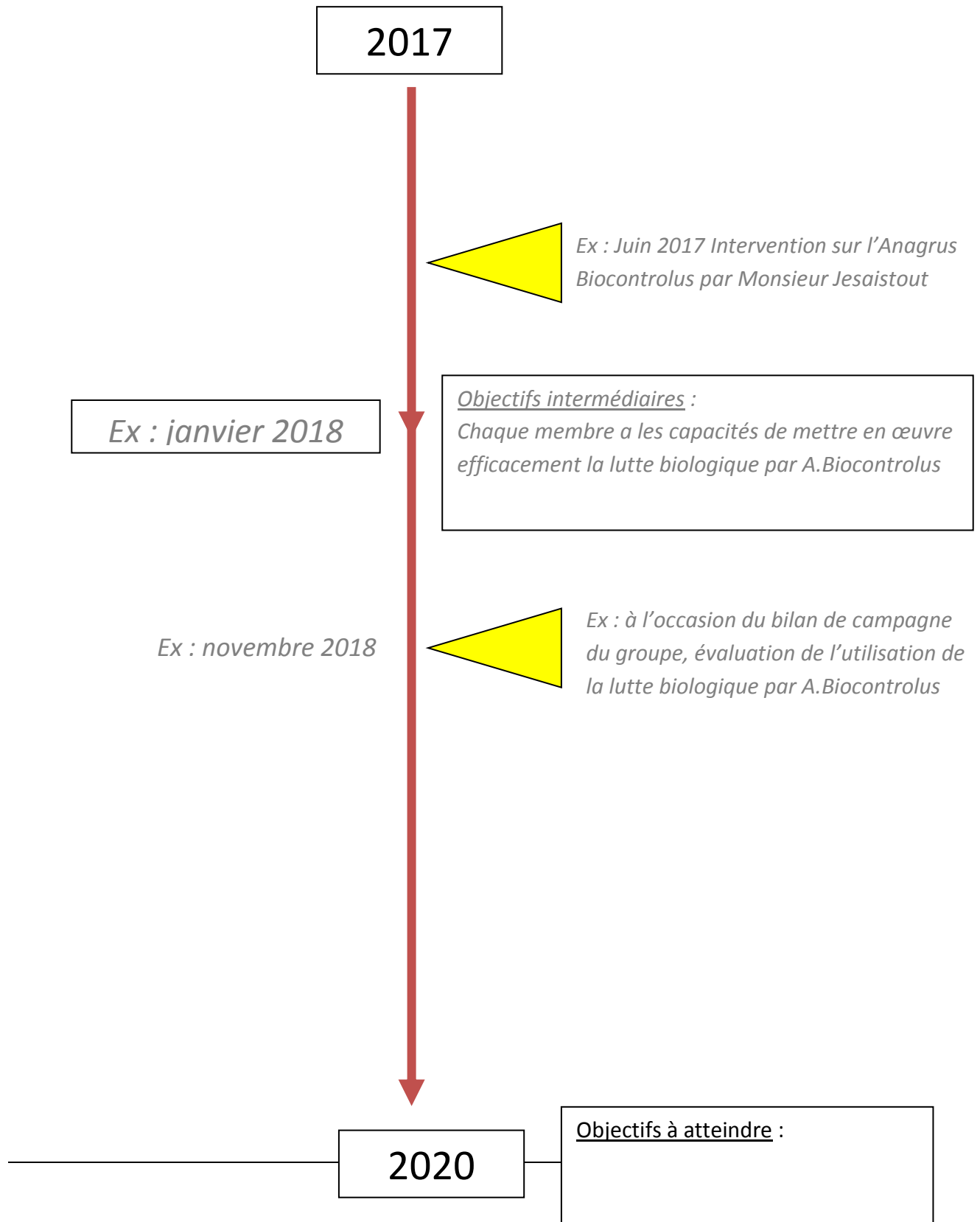
Cette partie doit permettre de préciser un déroulé prévisionnel avec les actions envisagées au sein du groupe, les interventions potentielles par un spécialiste du sujet, les valorisations possibles, les temps de bilan afin de réajuster si besoin le projet collectif, ...

3.1 Les étapes du projet collectif

3.2 Partenariats envisagés

3.3 Valorisation et communication


FIL ROUGE DETAILLE DU PROJET DE COLLECTIF (Trame proposée, libre)




Annexe 2 : Téléchargement des dossiers

Dossier de réengagement pour un groupe DEPHY-FERME :


Toutes filières


 *Fichier Excel*

 *Fichier LibreOffice*

Dossier de candidature pour un nouveau groupe DEPHY-FERME :

Toutes filières

 *Fichier Excel*

 *Fichier LibreOffice*

Annexe 3 : Engagement de la structure porteuse

Je, soussigné(e) [*Nom, Prénom, Fonction*] représentant l'organisme [XXX], m'engage dans le projet DEPHY ECOPHYTO à remplir les missions suivantes :

- Intégrer ma participation au réseau DEPHY comme un élément à part entière dans la stratégie globale de l'entreprise ;
- accorder au minimum un mi-temps à [*prénom, nom et qualité de l'ingénieur réseau*], employé(e) de ma structure, afin qu'il réalise les missions d'ingénieur réseau pour le groupe présenté dans ce dossier à savoir :
 - contribuer à l'élaboration des objectifs de réduction d'usage des pesticides et des moyens prévus pour les atteindre en terme de modification de pratiques et de systèmes de cultures innovants ;
 - suivre la mise en œuvre de ces systèmes de cultures innovants et assurer la production de références de qualité ;
 - participer aux réunions du réseau (régionales et nationales)
 - contribuer aux études et travaux régionaux, voire nationaux ;
 - participer aux sessions de formation ;
 - suivre le cadrage méthodologique défini par l'animation nationale ;
 - proposer, susciter et participer à des actions de communication et de démonstration au niveau local ;
- assurer un suivi administratif régulier des activités de cet ingénieur réseau en renseignant notamment une comptabilité analytique et un tableau de suivi de ces activités ;
- répondre aux sollicitations de l'animation nationale du dispositif autant que de besoin.
- valoriser en interne les méthodes et les résultats obtenus
- favoriser et faciliter la diffusion des résultats obtenus au-delà du groupe DEPHY

Fait leà

Signature

Annexe 4 : Engagement de l'ingénieur réseau

Je, soussigné(e) [Nom, Prénom,] Ingénieur Réseau de [organisme], m'engage, notamment suite au réengagement dans le projet DEPHY ECOPHYTO, à remplir les missions suivantes :

- Réaliser de l'appui technique, de l'observation, des enregistrements et du suivi pour chacune des fermes ;
- Caractériser les systèmes de culture et leurs performances afin d'assurer la production de références de qualité ;
- Suivre la mise en place des projets individuels de chaque agriculteur ;
- Contribuer à l'animation et à la réussite du projet collectif du groupe ;
- Animer le groupe de fermes, par des réunions collectives et individuelles ;
- Participer aux réunions du réseau (régionales, nationales, filières) ;
- Réaliser un programme de communication et de démonstration au niveau local ;
- Contribuer aux études et travaux régionaux, voire nationaux et à leur diffusion ;
- Favoriser les échanges FERME-EXPE ;
- Suivre le cadrage méthodologique défini par l'animation nationale.

Fait leà

Signature

Annexe 5 : Engagement de l'agriculteur

Je soussigné [NOM, Prénom],
représentant l'exploitation [Nom, adresse]
en tant que [responsabilité]

adhère au projet décrit pour mon exploitation, en ce qui concerne les objectifs de réduction d'utilisation d'usage des produits phytosanitaires et les moyens identifiés pour y arriver ; ainsi que pour le projet décrit pour mon groupe animé par [Nom, Prénom de l'ingénieur réseau] dans le présent dossier [de réengagement ou de candidature] dans le réseau DEPHY.

J'accepte de mettre à disposition de l'ingénieur réseau les informations techniques et comptables de mon exploitation. J'autorise par ailleurs l'utilisation des données qui seraient enregistrées dans le cadre du réseau DEPHY, notamment sous Agrosyst (Cf Fiche Agrosyst : droits des agriculteurs fournisseurs de données) pour des valorisations collectives ou individuelles.

La diffusion nominative des données et des résultats sous forme de publications sera rendue anonyme, sauf accord explicite de ma part.

J'accepte, dans la mesure de mes disponibilités, de participer à des opérations de communications et de démonstrations ainsi qu'à des réunions locales au cours desquelles mes résultats seront susceptibles d'être analysés collectivement.

Fait à ... le

Signature

Annexe 6 : Autorisation de réalisation et d'exploitation d'interviews – photo-vidéo – collecte et exploitation de données

AUTORISATION DE REALISATION ET D'EXPLOITATION D'INTERVIEWS – DE PHOTOGRAPHIES – DE VIDEOS ET DE COLLECTE ET D'EXPLOITATION DE DONNEES dans le cadre du dispositif DEPHY ECOPHYTO

Je soussigné(e) :

Certifiant être majeur(e) et pouvoir donner librement mon consentement à la présente autorisation,

Demeurant :

Autorise la Cellule d'Animation Nationale à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et les membres du réseau DEPHY, dans le cadre des missions de valorisation, de communication et de diffusion des résultats dudit réseau,

- à effectuer la prise de vue et la publication d'images sur lesquelles j'apparais ou apparaissent des éléments de mon exploitation agricole (bâtiments, animaux et autres matériels), à titre gratuit, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel), pour le monde entier et sans limitation de durée,
- à enregistrer, adapter et utiliser mes propos et mon image, ainsi que celle des éléments de mon exploitation agricole, afin de réaliser des documents de communication et de valorisation (articles, fiches SCPE, fiches trajectoires, ...) sous forme d'interviews ou d'encadrés, à titre gratuit, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel), pour le monde entier et sans limitation de durée,
- et à reproduire, adapter, représenter, intégrer, utiliser, exploiter et diffuser, à titre gratuit, les données de mon exploitation agricole engagée dans le réseau FERME DEPHY et les données personnelles fournies au réseau, sans limitation de nombre, en tout ou partie, par tous moyens et procédés, et sur tous supports, pour le monde entier et sans limitation de durée dans le cadre des missions sus-visées.

En conséquence, je garantis la Cellule d'Animation Nationale de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et les membres du réseau DEPHY contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de ces données, images et enregistrements.

Fait à le

Signature

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique permettant à **sigle** l'enregistrement des données, des photographies, des interviews ainsi que la tenue d'un fichier et d'une banque de données images et sons. Elles sont destinées aux services de **sigle**, ainsi qu'aux membres du réseau DEPHY Ecophyto. Certaines données sont mises à disposition du public lorsqu'elles sont nécessaires à la bonne information du public et à sa parfaite compréhension. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent en vous adressant à, **nom du service**, **adresse complète**

Annexe 7 : Accord des contributeurs à Agrosyst



Droits des agriculteurs/fournisseurs de données contribuant au système Agrosyst

Je soussigné, (nom, prénom), agriculteur
domicilié à (adresse complète)
....., certifie avoir été informé du

fait que le système d'information Agrosyst ¹ comporte des informations quant à la situation de mon exploitation, ma situation personnelle, mon état civil et mon adresse. Je certifie avoir été informé de mes droits au regard de l'article 32 de la Loi (« informatique et libertés » du 6 janvier 1978² :

- J'ai le droit d'accéder à tout moment aux données qui me concernent, soit sur demande auprès de (nom de l'institution) qui a assuré l'enregistrement des données, soit directement sur demande auprès de l'équipe Agrosyst de l'INRA;
- J'ai le droit de rectification ou de suppression sur les informations qui me concernent;
- J'ai le droit, pour des motifs légitimes, de m'opposer au fait d'apparaître dans le système d'information Agrosyst, et de refuser que les données soient utilisées ou communiquées à des tiers.

Je cède les données techniques, commerciales ou financières concernant mon exploitation (autrement dit toutes les données qui ne sont pas nominatives), enregistrées dans le système d'information Agrosyst à (nom de l'institution).....que j'autorise à utiliser librement.

J'autorise par ailleurs l'utilisation des données qui seraient enregistrées dans le cadre du réseau DEPHY par les utilisateurs suivants:

- la Cellule d'Animation Nationale du réseau DEPHY, à des fins de production de références et de communication sur les systèmes agricoles économiques en pesticides;
- les projets de recherche financés dans le cadre des appels à proposition de recherche Pour et Sur le Plan ÉCOPHYTO(PSPE);
- tout autre projet de recherche ou de valorisation qui serait validé par le Comité des Partenaires associé au système d'information Agrosyst.

En cas de difficulté pour remplir ce formulaire, ou pour tout complément d'informations concernant la mise en œuvre de ce traitement, vous pouvez vous adresser à l'équipe Agrosyst (agrosyst-users@listes.inra.fr).

Date:

Signature:

1 Agrosyst est un système d'information dédié à la description et l'évaluation des systèmes de culture. Il a été développé par l'INRA, dans le cadre du plan ÉCOPHYTO, pour le compte du réseau DEPHY, en partenariat avec le ministère en charge de l'agriculture, la Cellule d'Animation Nationale du réseau DEPHY et de nombreux acteurs (techniciens et ingénieurs des chambres d'agriculture ou des instituts techniques, expert s).Il est accessible via l'adresse <https://agrosyst.fr>

2 Les traitements réalisés par le SI Agrosyst font l'objet d'une déclaration CNIL sous le numéro d'enregistrement 1725836.

Annexe 8 : Ingénieurs Territoriaux DEPHY

NOM	PRÉNOM	FILIÈRE	SECTEUR	EMAIL	TÉLÉPHONE
BRETON	Danielle	Légumes	Ouest	d.breton@agrobio-bretagne.org	02 57 87 26 45
BOUILLE	David	GC-PE	Bretagne - Normandie	david.bouille@ille-et-vilaine.chambagri.fr	02 22 93 63 57
BRUERE	Marie-Noëlle	GC-PE	Centre Val de Loire - Ile de France	marie-noelle.bruere@centre.chambagri.fr	02 38 71 90 39
CENA	François	GC-PE	Rhône Alpes - PACA	fcena@haute-savoie.chambagri.fr (à venir: smb.chambagri.fr)	04 50 88 21 03
CORTEL	Sébastien	Viticulture	Est	sebastien.cortel@smb.chambagri.fr	04 79 33 82 91
DELORME	Lucie	GC-PE	Auvergne - Bourgogne	delorme.civam@orange.fr	04 73 61 94 04
DOUSSAT	Loïc	GC-PE	Sud Ouest	loic.doussat@aude.chambagri.fr	04 68 94 44 27
DUMAS-LATTAQUE	Lionel	Viticulture	Ouest	lionel.dumas-lattaque@charente-maritime.chambagri.fr	05 46 32 20 51
ECKERT	Cathy	Légumes	Sud	Eckert@ctifl.fr	05 53 82 90 43
GARCIN	Alain	Arboriculture	Fruits à noyaux	garcin@ctifl.fr	04 66 01 10 54
HOUDIN	Angeline	Cultures tropicales		angeline.houdin@apca.chambagri.fr	01 81 69 46 74
LAUDINOT	Véronique	GC-PE	Alsace - Lorraine - Franche Comté - Champagne Ardennes	veronique.laudinot@vosges.chambagri.fr	03 54 55 41 29
LEFEVRE	Mathilde	GC-PE	Bretagne - Normandie	mathilde.lefevre@adage35.org	02 99 77 09 56
L'HELGOUALCH	Eric	Viticulture	Sud	eric.lhelgoualch@vaucluse.chambagri.fr	06 86 17 93 59
MEROT	Emmanuel	GC-PE	Pays de la Loire	emmanuel.merot@loire-atlantique.chambagri.fr	02 53 46 63 06
MINETTE	Sébastien	GC-PE	Poitou Charentes - Limousin	sebastien.minette@poitou-charentes.chambagri.fr	05 49 44 75 11
MONTAGNON	Jean-Michel	Arboriculture	Est-Sud Est	jm.montagnon@bouches-du-rhone.chambagri.fr	04 42 23 86 74
PAMBOU	Innocent	GC-PE	Pays de la Loire - Normandie	innocent.pambou@maine-et-loire.chambagri.fr	02 41 96 75 44
PÉDEN	Jean-Luc	Légumes	Centre - Est	jean-luc.peden@finistere.chambagri.fr	
POTTIEZ	Bruno	GC-PE	Nord Pas de Calais - Picardie - Champagne Ardennes	bruno.pottiez@agriculture-npdc.fr	03 21 60 48 88
SAGNES	Jean-Louis	Arboriculture	Fruits à pépins Ouest	jl.sagnes@agri82.fr	05 63 63 63 71
SOLEYMANI	Ardavan	Horticulture		Ardavan.Soleymani@franche-comte.chambagri.fr	03 81 54 71 69
VINCENT	Aurélié	Viticulture	Sud-Ouest	a.vincent@gironde.chambagri.fr	05 56 76 65 25

Annexe 9 : animateurs régionaux Ecophyto

ANIMATEURS REGIONAUX ECOPHYTO en CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE				
Régions au 1/1/2016	Région avant 2016	Nom	Prénom	mail
Grand Est	ALSACE	KLINGHAMMER	Alfred	A.KLINGHAMMER@alsace.chambagri.fr
	CHAMPAGNE-ARDENNE	BENREDJEM	Karim	k.benredjem@champagricra.fr
	LORRAINE	SIX	Alice	alice.six@lorraine.chambagri.fr
		BESSON	Jessica	jessica.besson@lorraine.chambagri.fr
Nouvelle Aquitaine	AQUITAINE	TAGLIAMONTE	Carine	carine.tagliamonte@alpc.chambagri.fr
	LIMOUSIN	VACHON	Céline	celine.vachon@alpc.chambagri.fr
	POITOU-CHARENTES	BLONDEAU	Philippe	philippe.blondeau@alpc.chambagri.fr
Auvergne - Rhône Alpes	AUVERGNE	PACAUD	Thomas	thomas.pacaud@aura.chambagri.fr
	RHÔNE- ALPES	BROYER	Séverine	severine.broyer@aura.chambagri.fr
		SAINGERY	Virginie	virginie.saingery@rhone.chambagri.fr
Bourgogne - Franche Comté	BOURGOGNE	BUCHE	Céline	celine.buche@bourgogne.chambagri.fr
	FRANCHE-COMTÉ	MURGUE	Pauline	Pauline.MURGUE@franche-comte.chambagri.fr
Bretagne	BRETAGNE	LABUSSIÈRE	Emilie	emilie.labussiere@bretagne.chambagri.fr
Centre Val de Loire	CENTRE	BRUERE	Marie-Noelle	marie-noelle.bruere@centre.chambagri.fr
		BODIN	Christel	christel.bodin@cda37.fr
Corse	CORSE	ESPI	Mélanie	Melani.Espi@haute-corse.chambagri.fr
Guadeloupe	GUADELOUPE	ETENNA	Alic	etenna.a@guadeloupe.chambagri.fr
Guyane	GUYANE	GUINGAND	Thibaud	thibault.guingand@guyane.chambagri.fr
Ile-de-France	ILE-DE-FRANCE	MORIO	Yves	y.morio@cra-idf.chambagri.fr
Occitanie	LANGUEDOC-ROUSSILLON	CHEVRIER	Christel	christel.chevrier@lrmp.chambagri.fr
		SOURD	Nicolas	nicolas.sourd@aude.chambagri.fr
	MIDI-PYRÉNÉES	GOULARD	Pierre	pierre.goulard@lrmp.chambagri.fr
Martinique	MARTINIQUE	MARIE-NELY	Hélène	ecophyto@martinique.chambagri.fr
Mayotte	MAYOTTE	MEULLE ALDEBER	Audrey	audrey.aldebert@mayotte.chambagri.fr
Nord Pas de Calais - Picardie	NORD-PAS-DE-CALAIS	POTTIEZ	Bruno	bruno.pottiez@agriculture-npdc.fr
		SCHOONHEERE	Amélie	amelie.schoonheere@agriculture-npdc.fr
	PICARDIE	STRIEBEL	Mylène	m.striebel@picardie.chambagri.fr
Normandie	NORMANDIE	ZANNETTY	Julie	julie.zannetty@normandie.chambagri.fr
		CHERON	Emilie	emilie.cheron@normandie.chambagri.fr
Pays de la Loire	PAYS DE LA LOIRE	LAURENT	Myriam	myriam.laurent@pl.chambagri.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PROVENCE-ACA	ARNAUD	Marie-Thérèse	mt.arnaud@paca.chambagri.fr
Réunion	RÉUNION	VINCENOT	Didier	didier.vincenot@reunion.chambagri.fr

Annexe 10 : Chefs de projets Ecophyto en DRAAF

Chefs de projet régionaux et chargés de mission					
Structure	Nom	Prénom	Tel	Mail	
Grand Est	Alsace	Rochigneux	Odile	03 69 32 51 71	odile.rochigneux@agriculture.gouv.fr
	Champagne Ardennes	Hologne	Yann	03 26 66 20 94	yann.hologne@agriculture.gouv.fr
	Lorraine	Joulin	Arnaud	03 55 74 10 95	arnaud.joulin@agriculture.gouv.fr
Île-de-France		Dubois	Ludovic	01 41 24 17 73	ludovic.dubois@agriculture.gouv.fr
Centre Val de Loire		Eumont	Didier	02 38 77 41 21	didier.eumont@agriculture.gouv.fr
		Thomas	Aurélié	02 38 77 41 18	aurelie.thomas@agriculture.gouv.fr
Normandie	Basse Normandie	Aires	Martine	02 31 24 99 86	martine.aires@agriculture.gouv.fr
		Génard	Olivier		olivier.genard@agriculture.gouv.fr
	Normandie	Martel	Mélanie	02 31 24 99 82	melanie.martel@agriculture.gouv.fr
		Balké	Florence	02 32 18 95 52	florence.balke@agriculture.gouv.fr
Hauts de France	Nord Pas de Calais - Picardie	Leuba	Muriel	03 22 33 55 91	muriel.leuba@agriculture.gouv.fr
Bourgogne Franche Comté	Bourgogne	Trichard	Aude	03 80 39 31 12	aude.trichard@agriculture.gouv.fr
	Franche-Comté	Crozier	Dominique		dominique.crozier@agriculture.gouv.fr
		Afflard	Karin	03 81 47 73 84	karin.afflard@agriculture.gouv.fr
Nouvelle Aquitaine	Aquitaine	Reulet	Philippe	05 56 00 43 75	philippe.reulet@agriculture.gouv.fr
	Limousin	Merlin	Stéphanie	05 55 12 92 41	stephanie.merlin@agriculture.gouv.fr
	Poitou Charentes	Fourré	Dominique	05 49 03 11 56	dominique.fourre@agriculture.gouv.fr
Deligne		Fabrice		fabrice.deligne@agriculture.gouv.fr	
Corse	Corse	Casile	Antoinette		antoinette.casile@agriculture.gouv.fr
Bretagne	Bretagne	Fernandez	Florence	03 80 39 31 12	florence.fernandez@agriculture.gouv.fr
Pays de la Loire	Pays de la Loire	Boisseleau	Elisabeth	02 41 72 32 22	elisabeth.boisseleau@agriculture.gouv.fr
		Jocaille	Hervé	02 41 72 32 13	hervé.jocaille@agriculture.gouv.fr
PACA	PACA	Maquaire	Frédérique	04 13 59 36 47	frederique.maquaire@agriculture.gouv.fr
		Dubois	Alice	04 90 81 11 18	alice.dubois@agriculture.gouv.fr
Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne	Bouquet	Annette	04 73 42 16 72	annette.bouquet@agriculture.gouv.fr
	Rhône Alpes	Simon	Marie-Christine	04 78 63 13 64	marie-christine.simon@agriculture.gouv.fr
Occitanie	Midi Pyrénées	Girard	Guillaume	05 61 10 62 63	guillaume.girard@agriculture.gouv.fr
	Languedoc-Roussillon	Villa	Christine	04 67 10 19 73	christine.villa@agriculture.gouv.fr
Guadeloupe		Cabirol	Emilie	05 90 99 60 66	emilie.cabirol@agriculture.gouv.fr
Réunion		Debenay	Bruno		BRUNO.DEBENAY@agriculture.gouv.fr
		Maillary	Ludovic	02 62 33 36 65	ludovic.maillary@agriculture.gouv.fr
Martinique		Raimbault	Marie	05 96 71 21 34	marie.raimbault@agriculture.gouv.fr
		Hateau	Bertrand	05 96 71 20 91	bertrand.hateau@agriculture.gouv.fr
Mayotte		Abdoul-Karim	Liachouroutu		anli-liachouroutu.abdoul-karime@agriculture.gouv.fr
Guyane		Laplace	Damien	05 94 31 93 92	damien.laplace@agriculture.gouv.fr
		Jacotot	Philippe	05 94 34 74 06	philippe.jacotot@agriculture.gouv.fr
Nouvelle-Calédonie		Lilin	Roseline		roseline.lilin@agriculture.gouv.fr
DAF971 Guadeloupe / SALIM					salim.daaf971@agriculture.gouv.fr
DAAF974 Réunion / SALIM / ECOPHYTO					ecophyto.daaf974@agriculture.gouv.fr
DAF972 Martinique					salim.daaf972@agriculture.gouv.fr
DAAF973 Guyane / SALIM					salim.daaf973@agriculture.gouv.fr